



Communiqué



Le Lamentin, le 8 décembre 2022

AIR ANTILLES : GRÈVE DES HÔTESSES ET STEWARDS DU 17 AU 22 DÉCEMBRE 2022

Après un premier mouvement de grève en février 2021, pour dénoncer nos conditions sociales et pour alerter nos politiciens, la situation et les conditions des salariés n'ont fait qu'empirer.

Depuis ces derniers mois le SNPNC-FO ne cesse de dénoncer les multiples dysfonctionnements dans les conditions d'emploi et de travail du Personnel Navigant Commercial (PNC).

Alors que les hôtesse et stewards d'Air Antilles bénéficient d'une des rémunérations les plus basse du secteur aérien, la Direction leur a demandé de la réduire d'avantage et a décidé de leur supprimer des éléments de salaire.

Ces problèmes concernent également la santé et la sécurité des salariés qui subissent des pressions dans l'exercice de leur fonction (chantage à l'emploi, aucun respect de l'organisation familiale et personnelle des salariés en demandant une disponibilité sans limite pour la compagnie).

De plus, l'attitude inappropriée de notre PDG lors de diverses réunions sociales ainsi que ses agissements, contribuent à rendre le dialogue social délétère au sein de l'entreprise.

Du fait de la volonté de l'Entreprise à ne pas améliorer la situation en ne répondant pas favorablement à nos revendications sociales et salariales,

Le SNPNC-FO maintient son préavis et appelle l'ensemble des hôtesse et stewards à cesser le travail du 17 au 22 décembre 2022. Cet appel est susceptible d'être prolongé au-delà de la période indiquée.

L'équipe SNPNC-FO Air Antilles